



## COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

### Procès-verbal no 14 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 30 octobre 2025 à 20h00  
A « L'arennaz », collège de Rennaz

---

Présidence : Mme Stéphanie Luneau, Présidente

Sont présents : A l'appel : 15 membres présents sur 27 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Boulard, MM. Yvan Burnier, Gérald Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux.

---

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 13 du 12 juin 2025
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 30 / 2021 – 2026 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
8. Préavis no 35 / 2021 – 2026 : Révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL
9. Divers et propositions individuelles

Mme Stéphanie Luneau, Présidente, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité in corpore, M. Alexandre Repetti du bureau d'urbanisme Repetti Sàrl et remercie chacun pour sa présence.

La Présidente prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors des interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler bien distinctement et fort.

La Présidente rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

#### **1. Appel**

La Secrétaire fait l'appel : 15 conseillères et conseillers sont présents avec la Présidente.

Se sont excusé·e·s : Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Régine Bernet, Arlette Borloz, Nicole Cosandey, Catherine Fankhauser, Sheen Khurdi, Doria Murena, Hélène Oulevey, MM. Ludovic Angéloz, Christian Chatelan, Haxhi Hajdari et Sunil Khurdi.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 15 membres avec la Présidente, soit 14 votes à main levée, et 15 votes à bulletin secret.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

La Présidente demande une modification de l'ordre du jour. Elle rajoute un point après les communications municipales : Présentation du volet stratégique de la SRGZA par le Dr. Alexandre Repetti.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

Le nouvel ordre du jour se compose comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 13 du 12 juin 2025
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Présentation du volet stratégique de la SRGZA par le Dr. Alexandre Repetti
8. Préavis no 30 / 2021 – 2026 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
9. Préavis no 35 / 2021 – 2026 : Révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL
10. Divers et propositions individuelles

## **3. Adoption du procès-verbal no 13 du 12 juin 2025**

Mme Karin Boismoreau demande la correction de l'orthographe de son prénom à la page 9.

Le procès-verbal est adopté par 12 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que modifié.

## **4. Admissions – démissions**

Aucune démission n'est annoncée.

Il est procédé à l'admission de Mme Marika Ashani. La Présidente passe à l'assermentation de la personne présente, qui prête serment selon l'art. 4 du Règlement du Conseil général.

*L'Assemblée est maintenant composée de 16 membres avec la Présidente, soit 15 votes à main levée et 16 votes à bulletin secret.*

## **5. Communications du bureau**

Plusieurs informations sont communiquées par la Présidente.

### ➤ Séance du 12 juin 2025 :

Concernant les communications et discussions de la dernière séance, il est indiqué que le flyer est en cours de réalisation. Elle remercie les membres qui ont procédé à des critiques bienvenues. Elle ajoute que les observations liées aux absences ont été intégrées et entendues.

### ➤ Invitations :

Le 19 août 2025, la Présidente a participé à une rencontre à Aigle avec le nouveau préfet, M. Nicolas Croci Torti, en compagnie des autres présidentes et présidents de communes du district. Lors de cette séance, le préfet a rappelé les compétences des communes et un échange de points de vue et d'expériences a pu avoir lieu.

Le 2 septembre 2025, la Présidente a été conviée à Aigle pour l'investiture de M. Stéphane Montangero en tant que président du Grand Conseil d'Etat vaudois pour la législature 2026. Après la cérémonie officielle, les autorités présentes ont défilé dans les rues d'Aigle aux côtés des milices vaudoises, puis ont été invitées à un apéritif ouvert à la population.

### ➤ Prochaines élections communales :

La Présidente transmet les informations sur les prochaines élections communales. Les élections municipales auront lieu le dimanche 8 mars 2026 pour le premier tour et, le cas échéant, le dimanche 29 mars 2026 pour le second tour. L'élection à la syndicature se déroulera le dimanche 26 avril 2026 pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche 17 mai 2026 pour le second tour.

Le dépôt des candidatures pour le premier tour du 8 mars 2026 doit s'effectuer du 5 au 12 janvier 2026 au plus tard auprès du greffe municipal.

➤ *Bureau de vote*

Le bureau de vote a fait l'acquisition d'un scanner destiné à l'utilisation du programme « SuisseVote », dont l'emploi sera obligatoire lors des élections de 2026. La Présidente et la secrétaire ont suivi une formation relative à cet appareil. Par ailleurs, le scanner a déjà été utilisé avec succès lors de la votation de septembre, malgré une première appréhension.

➤ *Plan d'Agglomération de 6e génération de l'Agglomération Rivelac (PA6) :*

A la suite du dépôt du Projet d'agglomération de 5e génération au mois de mars 2025, l'Agglomération Rivelac étudie l'opportunité de participer à la 6e génération des projets d'agglomération poursuivant ainsi le processus permanent débuté avec le projet récemment déposé.

Deux membres du législatif ont été invités à participer à un atelier organisé ce 30 octobre 2025 pour la définition des thématiques prioritaires dans les domaines de l'urbanisation et de la mobilité, de l'énergie ou du tourisme. Mmes Régine Bernet et Nicole Cosandey se sont proposées en tant que représentantes du législatif. C'est pourquoi elles sont absentes ce soir.

➤ *Prochaines séances du Conseil général pour l'année 2026 :*

D'entente entre la Municipalité et le bureau du Conseil général, les dates suivantes ont été retenues pour l'année 2026.

Un document récapitulatif a été distribué en même temps que les préavis. Au verso se trouvent les échéances des dépôts et des envois pour les convocations et les rapports.

**Séances 2026**

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| • Jeudi 26 février 2026   |   |
| • Jeudi 26 mars 2026      |   |
| • Jeudi 30 avril 2026     |   |
| • Jeudi 11 juin 2026      | Préavis sur le rapport de gestion et des comptes 2025 |
| • Jeudi 24 septembre 2026 |   |
| • Jeudi 29 octobre 2026   |   |
| • Jeudi 10 décembre 2026  | Préavis sur le budget 2027                            |

**Sortie de fin législative**

- Samedi 6 juin 2026

## **6. Communications municipales**

**Mme Carine Boulard, Municipale**

➤ *Les forêts :*

Mme Carine Boulard a exprimé son contentement lors de l'inauguration, le 27 septembre 2025, de la réhabilitation de la desserte forestière Herniaule-La Braye, longue de 2,5 km, sur la commune de Villeneuve. Ce projet, essentiel à la gestion forestière, a été piloté par la commune en collaboration avec Noville et le Groupement forestier des Agittes (GFA).

Le chantier a bénéficié d'une subvention à hauteur de 70 % du coût, assurée par la Confédération et le Canton, la participation communale s'élevant à environ CHF 18'000.00. Une cinquantaine de personnes ont assisté à l'événement, dont un tiers d'habitants de Rennaz. A cette occasion, une vingtaine de livres « Noville-Rennaz » ont été distribués. Cette inauguration a permis de réunir acteurs forestiers, collectivités et citoyens autour d'un projet concret pour l'avenir des forêts.

➤ *Préavis no 34/2021-2026 :*

En réponse à la question de M. Olivier Pautrel concernant le prêt de CHF 150'000.00 au Groupement forestier des Agittes (GFA), il a été rappelé que, comme expliqué lors du dernier conseil, les CHF 100'000.00 de bénéfice seront distribués au prorata de la participation des communes membres, soit CHF 9'000.00 pour Rennaz. Ce bénéfice sera automatiquement réinvesti par le GFA sous forme de travaux ou d'achat de bois, dans le cadre de la gestion courante.

Elle précise que cette somme ne correspond pas nécessairement à des liquidités disponibles immédiatement, certains éléments pouvant ne pas être accessibles. Le prêt de CHF 150'000.00 concerne l'acquisition de matériel durable (treuil et broyeuse), amorti sur cinq ans avec intérêts, et constitue une opération distincte, comptabilisée séparément des bénéfices distribués.

➤ *Déchets :*

La Municipalité a signé un avenant au contrat de collecte des déchets ménagers et des déchets verts avec la société Retripa, prolongeant le mandat jusqu'au 31 décembre 2026. Le contrat actuel arrivant à échéance en 2025, il a été décidé d'attendre l'achèvement de la nouvelle déchetterie avant de lancer un marché public en 2026. Les conditions actuelles restent applicables, et la commune procédera au lancement du marché adapté une fois la déchetterie finalisée.

Concernant la carte des déchets, une nouveauté a été mise en place via le programme OptiWast, qui permet désormais aux utilisateurs de définir un seuil d'alerte. Ils sont ainsi informés dès que leur solde atteint le montant défini, facilitant la gestion de leurs déchets. Les utilisateurs sont invités à enregistrer leur adresse courriel pour recevoir les notifications et à s'adresser à l'administration communale pour toute question concernant la configuration ou les fonctionnalités du programme.

**M. Gérald Dumusc, Municipal**

➤ *L'éclairage public :*

La modernisation de l'éclairage public, réalisée par Romande Energie, est en cours de réalisation mais a déjà bien avancé, avec des adaptations spécifiques selon les emplacements. Il reste à installer les détecteurs de présence ainsi que les prises électriques destinées aux illuminations de Noël. Une nouvelle armoire électrique va être installée derrière le local du Lavoir. Après cette installation, les nouveaux lampadaires pourront être pleinement opérationnels.

➤ *Bâtiment de voirie et la déchetterie :*

Compte tenu de la complexité des marchés publics, l'engagement du maître d'ouvrage est très apprécié, en effet certains architectes ne sont pas toujours familiarisés avec ces procédures. Cet accompagnement permet d'éviter des recours susceptibles de retarder la construction.

À ce jour, aucun recours concernant le gros œuvre n'a été déposé. Le délai de 20 jours suivant l'envoi du courrier recommandé étant écoulé lundi dernier, le démarrage du gros œuvre peut désormais être envisagé. Certaines entreprises doivent encore compléter leurs soumissions, ce qui entraîne un léger report du démarrage par rapport à la prévision initiale d'octobre.

La voirie actuelle, comprenant les conteneurs situés à l'emplacement du futur bâtiment, sera transférée sur un terrain à l'entrée de la Jonnaire. Les matériaux et outils y seront entreposés. Ce terrain est loué au canton de Vaud à un prix très raisonnable.

**M. Yvan Burnier, Municipal**

➤ *Cimetière :*

Le référencement des tombes a été finalisé. Des recherches ont été effectuées aux archives pour retrouver les informations manquantes, certaines tombes, « âgées » de plus de 100 ans, ne comportent toutefois pas d'indication.

➤ *Police :*

La commune de Roche a publié une annonce pour un poste d'Assistant de sécurité publique (ASP). Un contrat de droit administratif sera conclu entre les communes de Roche, Yvorne et Rennaz, précisant les tâches attribuées par chaque commune. La commune de Roche sera l'employeur et refacturera les frais aux deux autres communes. Cet engagement constituera un réel avantage pour la collectivité.

➤ *SDIS (Service de défense incendie et secours) du Haut-Lac :*

M. Yvan Burnier rappelle que, comme chaque année, un recrutement est organisé début novembre afin de renforcer les effectifs, les renforts étant nécessaires.

➤ *EPUDEHL (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut Lac) :*

Lors de l'assemblée d'EPUDEHL, il a été signalé que le SIGE (Syndicat intercommunal de gestion des eaux) a indiqué que la STEP (Station d'épuration des eaux) commence à vieillir et nécessitera une rénovation. Un projet est prévu pour 2035 afin de mettre en service une nouvelle STEP régionale, incluant Montreux et Vevey. Ce projet impliquera des dépenses importantes. La Municipalité restera très attentive à ce dossier.

**M. Fabio Lecci, Municipal**

➤ *Commission d'animations :*

Il rappelle que la distribution des sapins, accompagnée des animations de Noël, se tiendra le 13 décembre 2025 au collège et à la salle du Lavoir.

## **Mme Muriel Ferrara, Syndique**

### *➤ Sortie des aînés :*

La sortie des aînés, organisée sur les Trois-Lacs, a été un véritable succès avec 80 inscriptions. Les participants ont exprimé beaucoup de satisfaction et de plaisir.

### *➤ Coordination intercommunale (Cooridat) :*

Les SRGZA étant à l'ordre du jour, elle souhaite rappeler ce qu'est la Cooridat : la Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire, regroupant les communes de Villeneuve, Noville, Roche et Rennaz. Plusieurs dossiers y sont suivis régulièrement :

- Le plan vélo, incluant des mesures dans le PA5 pour aménager une piste cyclable sur le tronçon de Villeneuve à Roche, à laquelle la Riviera devrait également se raccorder. Un préavis sera transmis pour la mise en œuvre et le financement ;
- La planification énergétique, visant à coordonner les ressources entre communes ;
- Un groupe de travail sur le stationnement et le transit dans la région ;
- La revue des futurs plans d'affectation des quatre communes, leur avancement et leur mise à l'enquête.

### *➤ Maison de commune : réhabilitation et étude de faisabilité :*

Afin de réhabiliter et de valoriser l'entrée de la Maison de commune, un architecte a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité sur un éventuel échange des espaces entre les bureaux de l'administration et ceux de la Municipalité, incluant le bureau du Conseil général. Cette étude vise également à répondre au besoin croissant de bureaux offrant davantage de confidentialité pour le personnel et les administrés. Le cas échéant, un préavis sera soumis au cours de l'année prochaine.

### *➤ Élections communales 2026 :*

La Syndique annonce qu'elle ne se représentera pas aux prochaines élections. Ses quatre collègues, très motivé·es, seront candidat·es pour un nouveau mandat. Elle se tient volontiers à disposition de toute personne souhaitant en savoir plus sur les responsabilités liées au mandat municipal.

### *➤ Budget 2026 :*

Elle informe que le budget 2026 sera transmis la semaine prochaine, présenté selon le MCH2 (Modèle comptable harmonisé de 2<sup>e</sup> génération). La comparaison avec le budget 2025 sera par conséquent difficile. Les questions peuvent être adressées à la Commission de gestion et des finances avant leur réunion du 13 novembre, qui relayera les interrogations auprès de la Municipalité.

## **7. Présentation du volet stratégique de la SRGZA par le Dr. Alexandre Repetti**

La Présidente passe la parole au Dr. Alexandre Repetti qui fait une présentation sur la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), voir annexe. Cette stratégie, instrument directeur, vise à planifier et coordonner le développement durable des zones économiques de façon cohérente et efficace, en optimisant les réserves foncières et en répondant aux besoins d'emploi à l'horizon 2040.

Dans un premier temps, il diffuse un court film explicatif, accompagné des principaux documents cadres : diagnostics, cartes de potentiel et projections. Ensuite, il expose les ambitions régionales : identifier les sites stratégiques, classer les zones d'activités selon leur potentiel de développement, et définir des orientations claires pour leur densification ou leur reconversion.

La Présidente et l'Assemblée remercient chaleureusement M. Alexandre Repetti pour sa présentation détaillée et instructive sur le volet stratégique de la SRGZA, soulignant la clarté des explications.

## **8. Préavis no 30 / 2021 – 2026 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)**

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Frédéric Rapin.

Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion et demande à l'Assemblée si elle a encore des questions à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe la parole à la Syndique.

En premier, Mme Muriel Ferrara remercie les membres de la commission ad hoc pour le travail fourni.

Selon les documents transmis par l'Agglomération Rivelac, elle mentionne les trois amendements approuvés par les municipalités :

1. Modification de l'objectif 4 – « Permettre le maintien, la relocalisation et l'agrandissement d'entreprises locales existantes dans les ZAL, et secondairement développer l'implantation de petites entreprises ».
2. Modification de l'objectif 11 – « Coordonner, au travers des communes, de l'agglomération et des structures régionales, les zones d'activités avec l'urbanisation, la mobilité, les activités sportives et de loisirs et le paysage ».
3. Ajout d'un objectif 14 – « Favoriser et rendre plus attrayante la mobilité douce sans péjorer les moyens de transport individuels ».

La Présidente passe au vote des trois amendements. L'Assemblée approuve les amendements à main levée à l'unanimité, tels que présentés.

Après l'approbation des amendements, il est passé au vote des conclusions du préavis, telles qu'amendées.

#### **Le Conseil général de Rennaz**

- vu le préavis municipal no 30 / 2021-2026 ;  
- oui le rapport de la commission chargée de son étude ;  
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'adopter le volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac, tel qu'amendé, selon la version du 19 juin 2025.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 14 oui, 0 non et 1 abstention, telles qu'amendées.

#### **9. Préavis no 35 / 2021 – 2026 : Révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL**

La Présidente explique que la Commission ad hoc a attiré son attention, le mercredi 22 octobre 2025, sur un vice de procédure constaté dans la manière dont le préavis no 35/2021-2026 a été géré par l'association intercommunale EPUDEHL.

M. Yvan Burnier, Municipal, a également été contacté par la Commission et a, de son côté, pris contact avec le Préfet. Ce dernier a confirmé l'existence d'un vice de procédure, sans toutefois conseiller le retrait du préavis.

Dans ces circonstances, la Commission ad hoc demande à la Municipalité de reporter le préavis à la séance du Conseil général du mois de décembre, la date actuelle ne permettant pas de rendre le rapport dans les délais impartis.

Par conséquent, la Municipalité accepte de reporter ce préavis.

La Présidente confirme que le préavis sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil général, qui aura lieu le jeudi 4 décembre 2025.

#### **10. Divers et propositions individuelles**

##### Sortie des ainés, Mme Brigitte Sculati-Berset :

Elle remercie la Municipalité pour l'organisation de la sortie des ainés. Elle souligne le succès de l'événement et exprime sa gratitude pour les efforts déployés afin de rendre cette sortie agréable pour tous les participants.

##### Poubelles à chien, Mme Thérèse Raja :

Mme Thérèse Raja s'interroge sur la disparition des poubelles à chiens dans le village et déplore les comportements inappropriés de certains propriétaires.

M. Gérald Dumusc précise qu'elles avaient été retirées temporairement en raison de l'installation du nouvel éclairage public et assure qu'elles seront réinstallées dans les meilleurs délais.

Œuvre du Foutimasseur, M. Olivier Pautrel :

M. Olivier Pautrel transmet un message de M. David Ansermin, le Foutimasseur, artiste local qui utilise des déchets recyclables pour créer des sculptures et des créations inédites. Il rappelle que la fontaine du village a déjà bénéficié d'un ajout artistique de sa part lors de l'inauguration de la traversée du village. L'artiste souhaite réaliser une œuvre inédite devant la nouvelle construction du bâtiment de voirie, en lien avec le thème de la future déchetterie, afin d'y apporter un « grain de fantaisie ».

M. Pautrel précise qu'il avait promis de présenter cette proposition en séance, ce qui a été fait.

M. Gérald Dumusc répond avec humour que le crédit culturel n'a pas été prévu dans le préavis, mais que la Municipalité reste ouverte et intéressée par cette suggestion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h20 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.



Rennaz, le 23 novembre 2025

Annexe : présentation du volet stratégique de la SRGZA par le Dr. Alexandre Repetti

# UNE VISION POUR UN TERRITOIRE COORDONNÉ

Stratégie Régionale  
De Gestion Des Zones  
D'activités



# Diagnostic régional

**Population**

**89'660 habitants**

**205 ha**

**Emploi**

**34'960 EPT**

**5'240 EPT**

Primaire      430 EPT (1%)

**3 EPT**

Secondaire    5'050 EPT (15%)

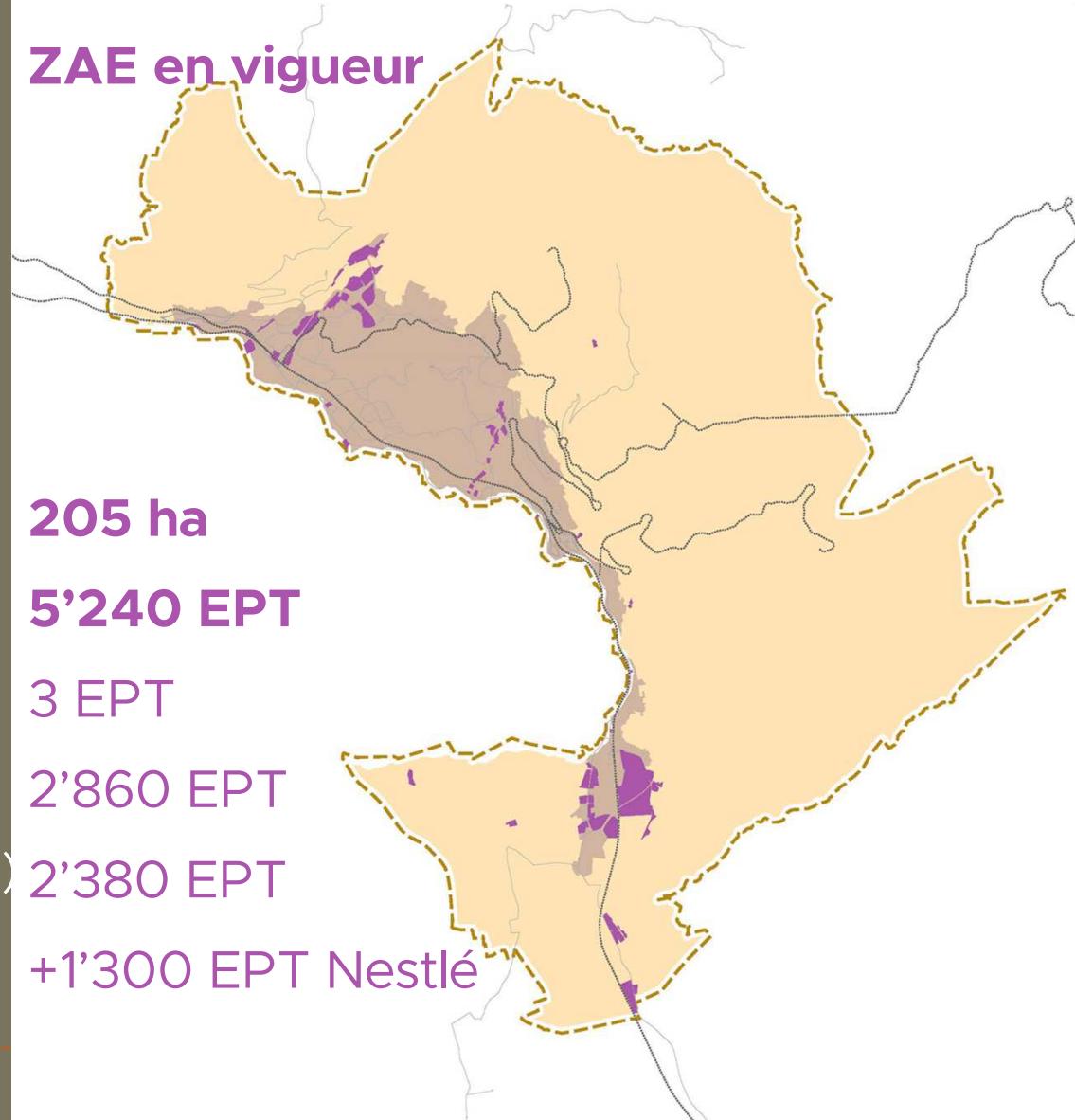
**2'860 EPT**

Tertiaire      29'490 EPT (84%)

**2'380 EPT**

Données 2018 OFS STATENT STATPOP

**+1'300 EPT Nestlé**



# Diagnostic régional

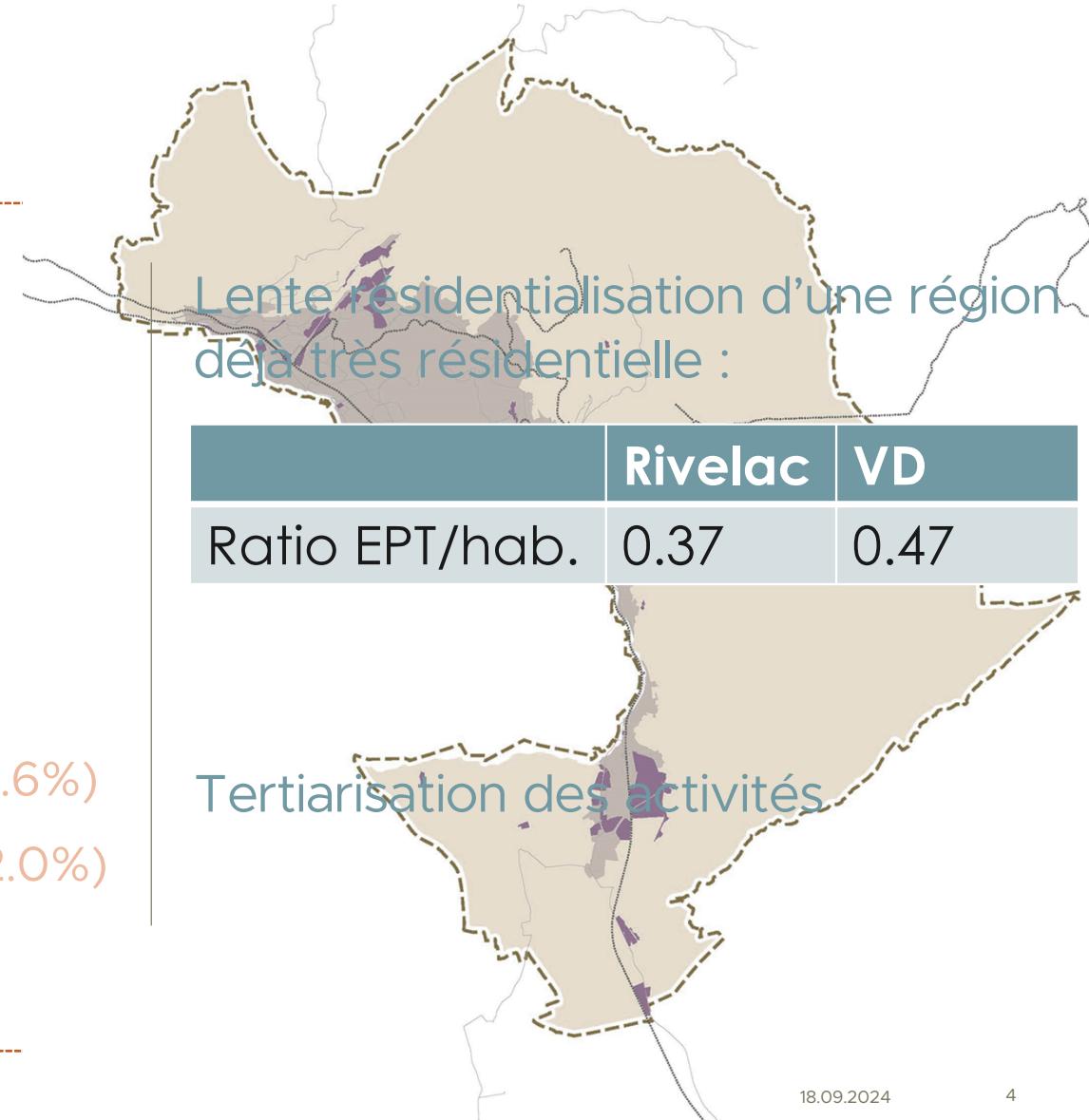
Population et emplois 2011-2018

Croissance population **+1.1%/an**

Croissance emploi **+1.0%/an**

Baisse du secondaire **-1.2%/an (VD +0.6%)**

Croissance du tertiaire **+1.5%/an (VD +2.0%)**



# Diagnostic régional

Population et emplois 2011-2018

ZAE **15% des EPT**

2'860 EPT : 57% du secondaire

2'380 EPT : 8% du tertiaire

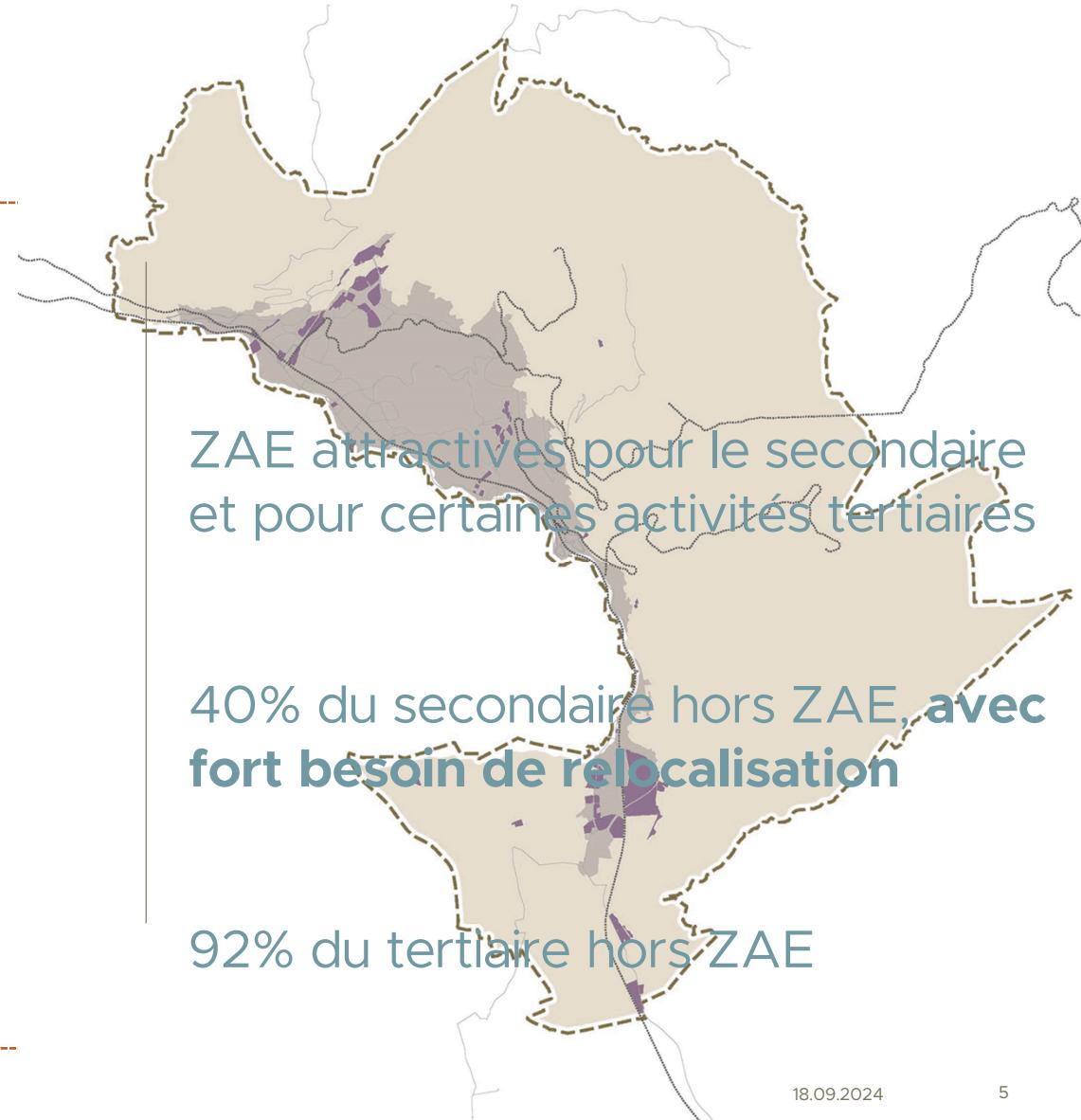
commerce de gros 720 EPT

commerce de détail 510 EPT

garages 400 EPT

autres 750 EPT

1'300 EPT Nestlé



# Diagnostic régional

ZAE 2021



Surface totale 17.7 ha

Surface bâtie : 9.8 ha

Emplois (EPT) : 377

Densité des parcelles bâties : 38 EPT/ha

Bon accès TIM, TP, faible accès MD



# Ateliers politiques

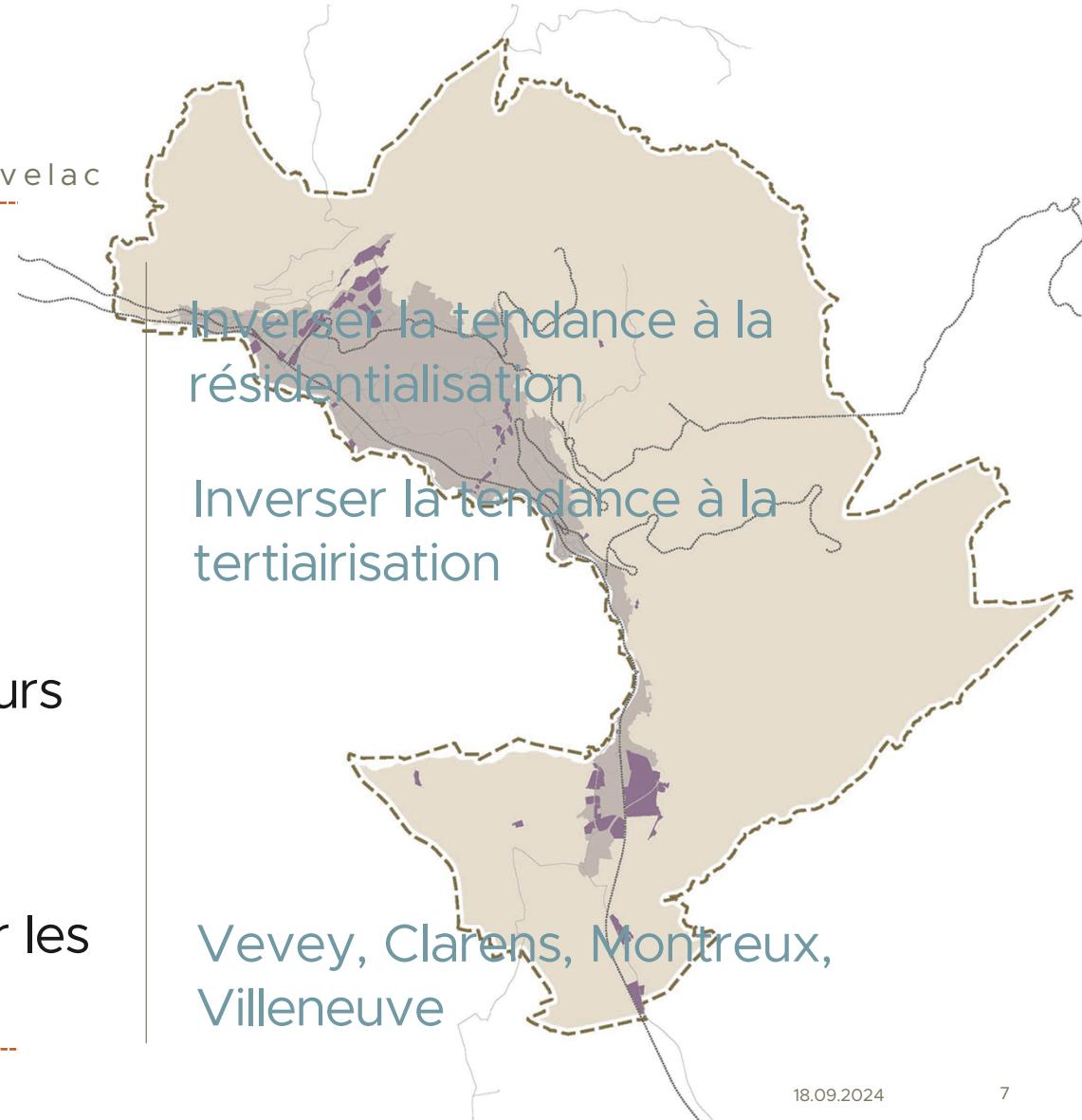
Communes, Promove, Chablais Région, Agglo Rivelac

Croissance en EPT nécessaire

Orienter les ZAE sur le secondaire

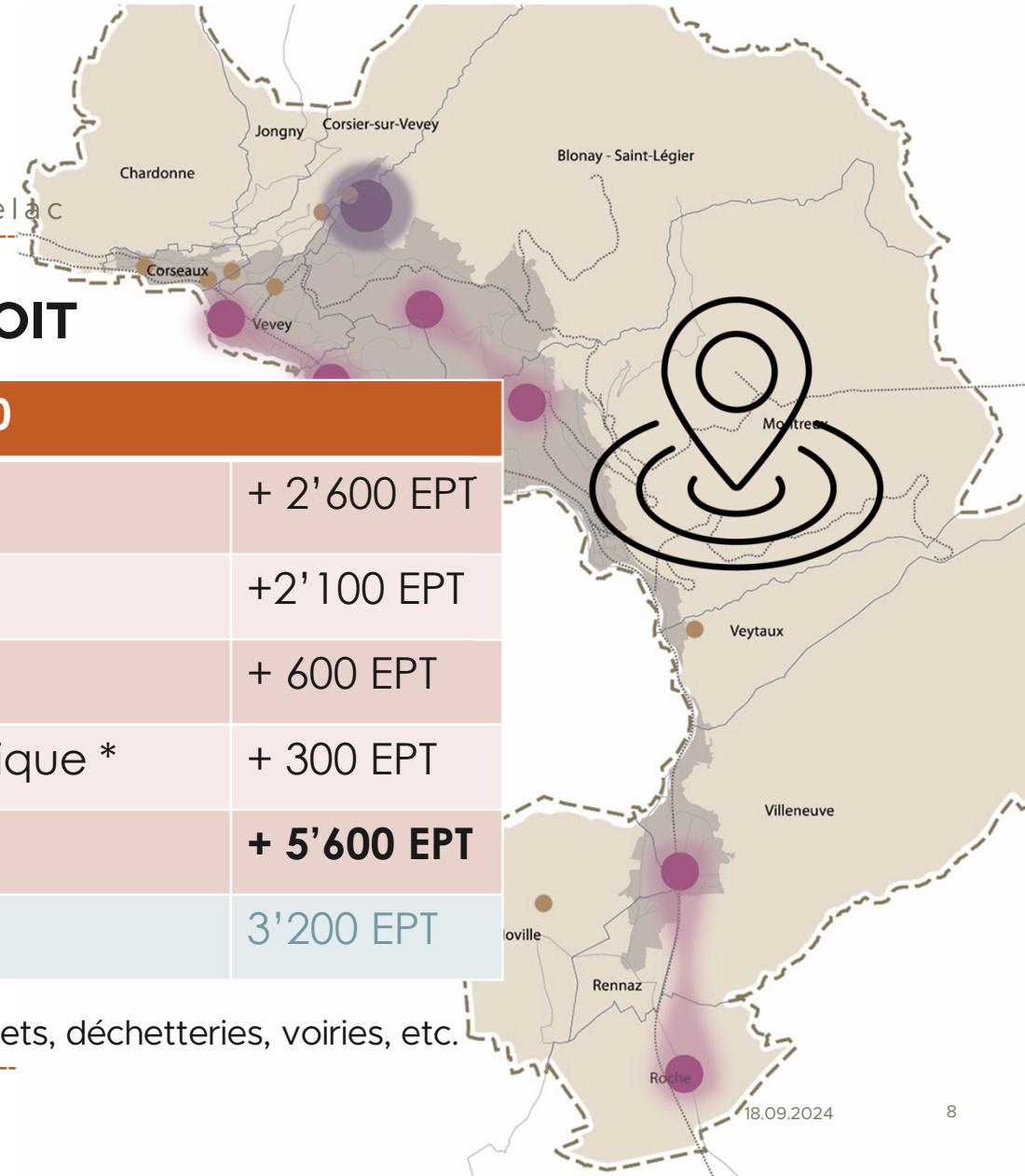
Mixité secondaire-tertiaire dans les secteurs avec bonne desserte TP

Plateaux mixtes habitation & tertiaires sur les pôles gares (hors SRGZA)



# Ateliers politiques

Communes, Promove, Chablais Région, Agglo Rivelac



## LA BONNE ACTIVITE AU BON ENDROIT

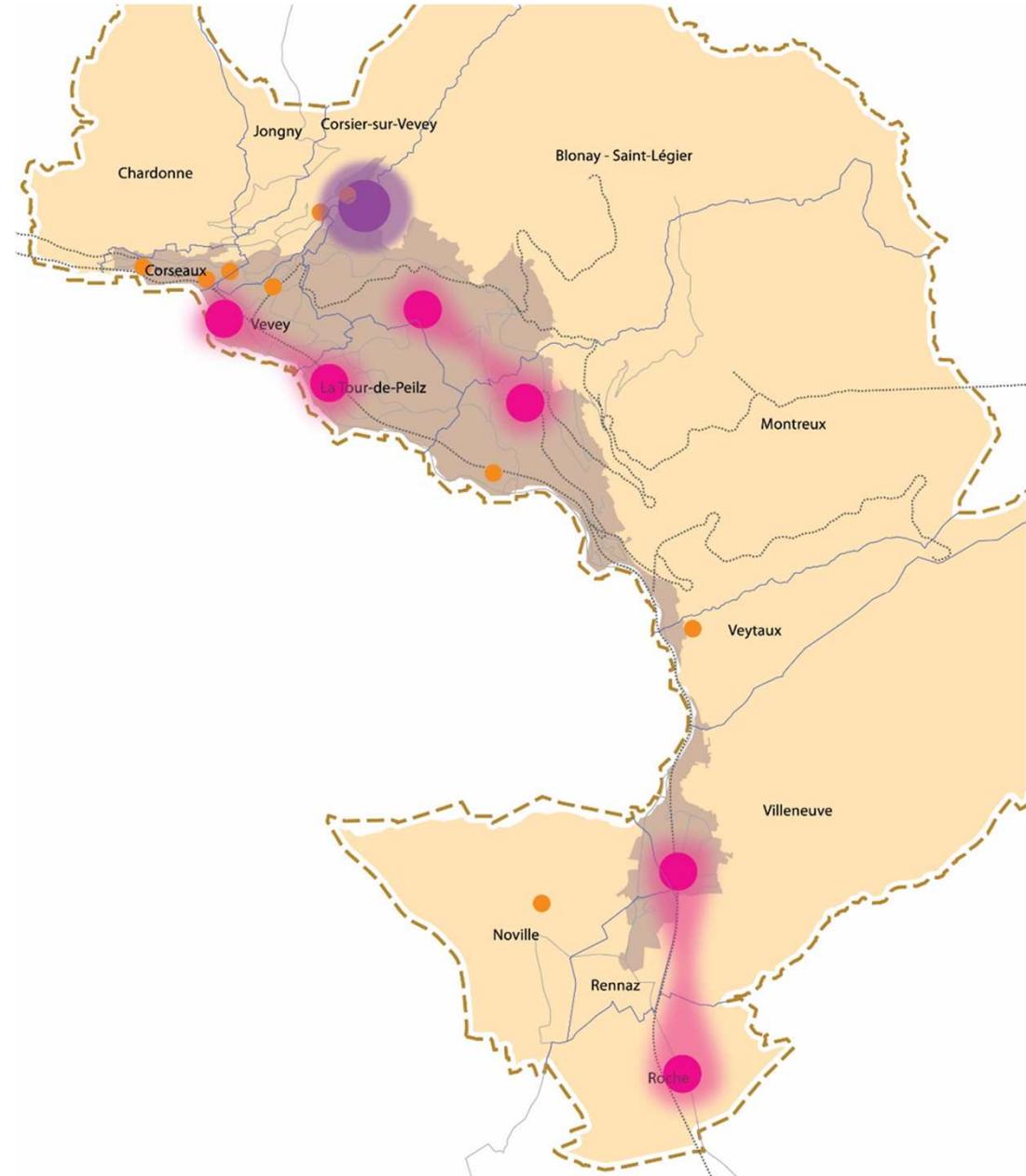
### Emplois EPT supplémentaires à l'horizon 2040

|   |                    |
|---|--------------------|
| Scénario de croissance des emplois retenu           | + 2'600 EPT        |
| Relocalisation d'entreprises                        | +2'100 EPT         |
| Croissance exogène (Merck Serono, etc.)             | + 600 EPT          |
| Besoins liés à des équipements d'utilité publique * | + 300 EPT          |
| <b>Total</b>  | <b>+ 5'600 EPT</b> |
| Réserves existantes                                 | 3'200 EPT          |

\* STEP, Maison de la Sécurité, station de transfert des déchets, déchetteries, voiries, etc.

# Stratégie

Mettre à disposition des zones d'activités répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie, permettant d'améliorer la part d'emplois par habitant et de soutenir le secteur secondaire.



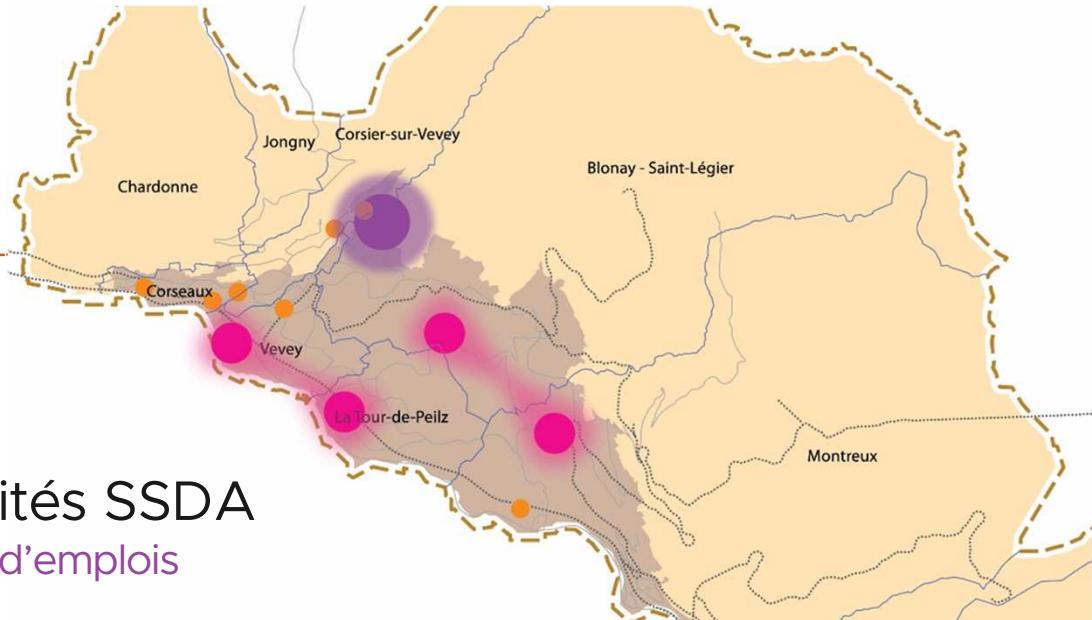
# Stratégie

Classification

## St-Légier Corsier

Site stratégique de développement d'activités SSDA

Site d'intérêt cantonal avec important potentiel d'accueil d'emplois



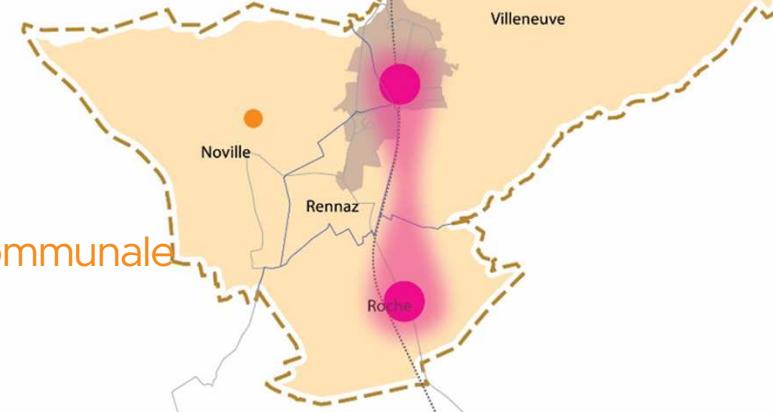
## Riviera, Nestlé, Haut-Lac

Zones d'activités régionales

Sites d'intérêt régional complémentaires au SSDA

## Zones d'activités locales

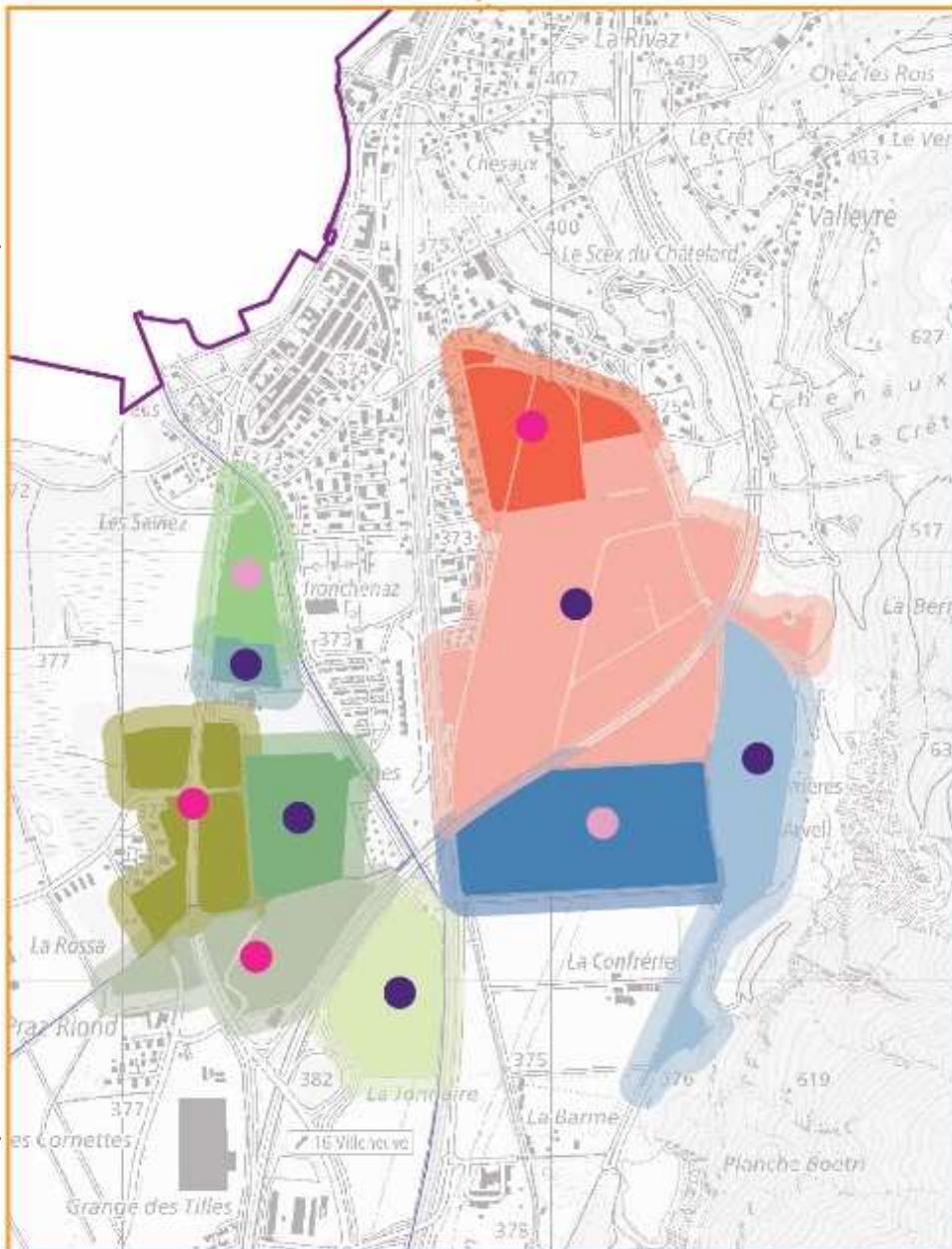
Sites d'intérêt local avec ancrage local fort favorisant le tissu à l'échelle communale



# Stratégie

## Destination

- Jonnaire : Zone d'activités industrielles et artisanales
- Rennaz Nord : Zone d'activités mixte à prédominance industrielle et artisanales



# Stratégie

## Densité cible

Les densités cibles varient entre 10 (Arvel) et 140 EPT/ha (Merk)

Parc artisano-industriel, pouvant accueillir, si la desserte TP le permet, une part restreinte de tertiaire



100 emplois / ha

Activités artisano-industrielles lourdes ou activités de la construction



40 emplois / ha



# Stratégie

Capacité d'accueil des zones d'activités existantes

| Capacité d'accueil selon SRGZA Rivelac (ZA existantes et nouvelles) |                    |                 |
|---|--------------------|-----------------|
| SSDA St-Légier Corsier  | + 2'500 EPT        | ~ 50 ha         |
| ZAR Riviera   | + 240 EPT          | ~ 11 ha         |
| ZAR Nestlé  | Non estimé         | ~ 7 ha          |
| ZAR Haut-Lac  | + 2'840 EPT        | ~ 129 ha        |
| ZAL   | + 20 EPT           | ~ 26 ha         |
| <b>Total</b>  | <b>~ 5'600 EPT</b> | <b>~ 222 ha</b> |

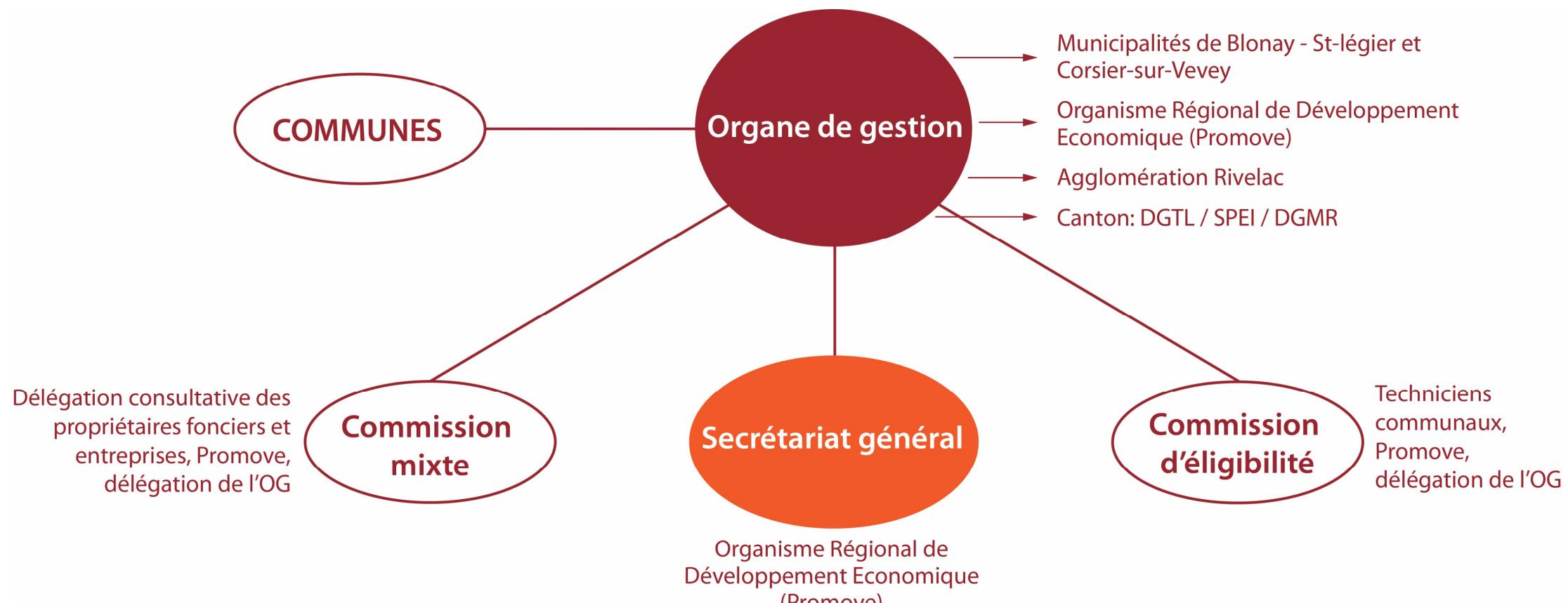


# Opéralisation



# Opérationnalisation

Gouvernance SSDA St-Légier Corsier



# Opérationnalisation

## Fiche Site régional



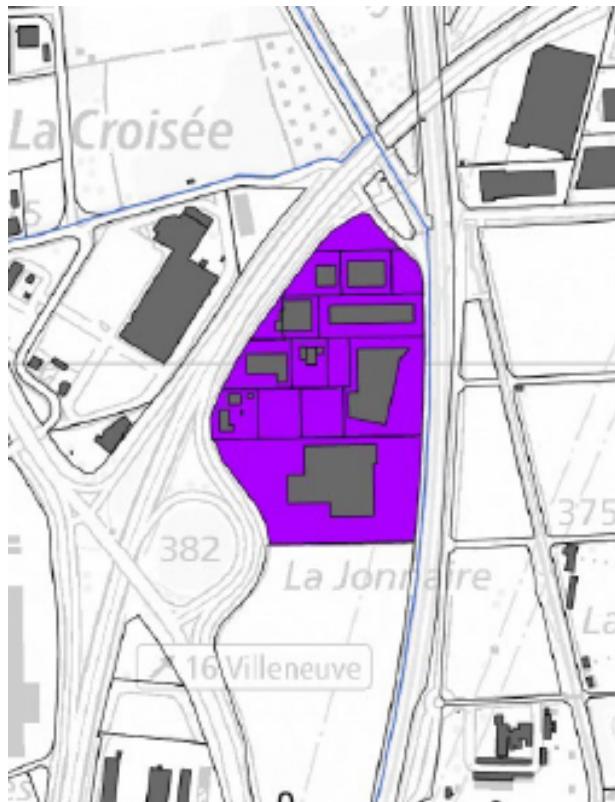
█ Rennaz Nord - Activités tertiaires A admises  
 Rennaz Nord - Reconversion

| Début des études         | Objectif de mise en vigueur   | Objectif de réalisation    |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Horizon 0 (avant 2028)   | Horizon A (2028-2032)   | Horizon B et C (2032-2040) |
| Affectation              | Zone d'activités économiques (15 LAT)   |                            |
| Densité cible (EPT/ha)   | Env. 75 EPT/ha  |                            |
| Principes d'aménagement  | Densification d'un secteur largement bâti   |                            |
| Destination              | Zone d'activités mixtes à prédominance industrielle et artisanale <ul style="list-style-type: none"> <li>Secondaire lourd et léger et logistique légère</li> <li>Garages</li> <li>PME de la construction</li> <li>Tertiaire administratif (max. 20% des SPd)</li> </ul> |                            |
| Surface actuelle ZA (ha) | Surface future ZA (ha)  | Emprise estimée SDA (ha)   |
| 9.4 ha                   | 8.1 ha  | 0 ha                       |
| Emplois actuels (EPT)    | Emplois supplémentaires (EPT)   | Emplois futurs (EPT)       |
| Secondaire NOGA          | Tertiaire NOGA  | Secondaire élargi          |
| 0 EPT                    | 137 EPT   | 141 EPT                    |
| Tertiaire A              | Secondaire  | Tertiaire                  |
| 94 EPT                   | 141 EPT   | 231 EPT                    |



# Opérationnalisation

## Fiche Site régional



| Début des études               | Objectif de mise en vigueur  | Objectif de réalisation  |                 |            |           |
|--------------------------------|--|--------------------------|-----------------|------------|-----------|
| Terminées                      | En vigueur   | Horizon 0 (avant 2028)   |                 |            |           |
| <b>Affectation</b>             | Zone d'activités économiques (15 LAT)  |                          |                 |            |           |
| <b>Densité cible (EPT/ha)</b>  | Env. 50 EPT/ha   |                          |                 |            |           |
| <b>Principes d'aménagement</b> | Densification d'un secteur largement bâti  |                          |                 |            |           |
| <b>Destination</b>             | Zone d'activités industrielles et artisanales réservée aux activités productives <ul style="list-style-type: none"><li>• Logistique légère</li><li>• Secondaire lourd et léger</li><li>• Garages</li><li>• PME de la construction et du secondaire léger</li></ul> |                          |                 |            |           |
| Surface actuelle ZA (ha)       | Surface future ZA (ha)   | Emprise estimée SDA (ha) |                 |            |           |
| 8.2 ha                         | 8.2 ha   | 0 ha                     |                 |            |           |
| Emplois actuels (EPT)          | Emplois supplémentaires (EPT)  | Emplois futurs (EPT)     |                 |            |           |
| Secondaire NOGA                | Tertiaire NOGA   | Secondaire élargi        | Tertiaire A + C | Secondaire | Tertiaire |
| 87 EPT                         | 153 EPT  | 140 EPT                  | 0 EPT           | 227 EPT    | 153 EPT   |